

Quelques lettres inédites ou publiées depuis l'édition de la correspondance

Parues dans Catherine Magnien & Éliane Viennot (dir.),
De Marguerite de Valois à la reine Margot. Autrice, mécène, inspiratrice.
Rennes, PUR, 2019, p.127-144.

Depuis la parution de l'édition critique des lettres de Marguerite de Valois (*Correspondance, 1569-1614*, H. Champion, 1999), quelques nouvelles lettres inédites ont paru dans des revues, tandis que d'autres, inédites ou non, ont été mises en vente aux enchères, et leur reproduction en ligne a permis d'accéder au texte, ou de préciser la connaissance de celles dont seulement des copies avaient jusqu'alors été repérées. Toutes sont des originaux, soit entièrement, soit partiellement autographes. Le présent article se propose de les rassembler toutes, accompagnées d'informations présentant leur origine, leur intérêt, et la manière dont elles s'insèrent dans la correspondance déjà publiée, afin d'en proposer un utile complément. Il n'a pas semblé nécessaire, en revanche, de redonner la quittance publiée par François Rouget dans la *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance* en 2006¹, ni la lettre adressée à la reine par Melatius Pigas parue dans les *Cahiers du Centre V.-L. Saulnier* en 2001², ni les différentes lettres relatives à Marguerite qui ne sont ni d'elle ni adressées à elle³.

Classées par statut (déjà publiées, inédites...), toutes ces missives sont fournies par ordre chronologique, avec le même protocole que celui retenu pour l'édition critique : distinction *i-j* et *u-v*, développement des abréviations (rares sous la plume de la reine, mais quasi systématiques pour les mots *vostre* et *lestre*), introduction de la ponctuation (qu'elle ignore), des majuscules (qu'elle néglige excepté dans les suscriptions), et des accents aigus finaux pour les substantifs (*volonté*) et les participes passés (qu'elle ignore absolument). Ce protocole est appliqué aux lettres récemment éditées avec davantage d'interventions (notamment l'introduction d'apostrophes et d'accents autres que les aigus finaux – qui sont donc supprimés ici). L'orthographe des secrétaires, souvent plus proche des usages que nous connaissons, est également respectée (moyennant dissimulation *i-j* et *u-v*) ; les apostrophes et autres signes reproduits ici sont donc de leur plume.

¹. François Rouget, « Marguerite de Valois et son temps : nouveaux documents sur les affaires de la reine Margot », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, LXVIII-1, 2006, p. 109-114.

². C. Magnien et É. Viennot, « Une lettre oubliée de Mélétiüs Pigas à Marguerite de Valois », in *L'Épistolaire au XVI^e siècle, Cahiers du Centre V.-L. Saulnier* 18, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2001, p. 192-194.

³. Notamment : Vladimir Chichkine, « Documents inédits sur Marguerite de Valois à Saint-Pétersbourg », *Seizième Siècle* 8, 2012, p. 327-340 (une lettre de Marguerite de France duchesse de Savoie à Charles IX, de l'été 1572 ; et trois lettres signées « Carolo Birago » [Charles de Birague] à Catherine de Médicis, des années 1583-1584).

Lettres publiées dans la *Correspondance*, dont l'original a été retrouvé

1. Lettre à Guy Du Faur de Pibrac, de Nérac ?, février 1580

Cette lettre autographe, dont une copie originellement parue dans le *Catalogue of the Collection of Autograph Letters and Historical Documents* d'Alfred Morrisson (1890) avait été republiée dans la *Correspondance* sous le n° 71, a été retrouvée par François Rouget à la Pierpont Morgan Library de New York (Department of Literary and Historical manuscripts, « Rulers of France. Henry IV », n°124668) et publiée par ses soins dans « Marguerite de Valois et son temps : nouveaux documents sur les affaires de la reine Margot » (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* LXVIII-1, 2006, p. 109-114). L'examen de l'original permet de restituer l'orthographe de la reine (amendée en fonction du protocole adopté ici) et de rétablir quelques erreurs, notamment un morceau de phrase qui était absent de la *Correspondance* (*au prejudise de ma nomination, et mesme le susdit brevet qui ne peult, se me samble, sortir effet*). L'apostrophe initiale manquait également, de même que la formule de politesse. Pour le reste, et notamment la datation, le commentaire publié en 1999 ne paraît pas devoir être modifié.

Monsieur de Pibrac, j'ai veu par vos dernieres [lettres] a Madame de Piquini se que vous lui mandes pour me fere entendre, touchant labairie de Gimont que je vous ai donnée, que mandes avoir esté baillée au fis de feu Monsieur le maréchal de Belegarde il i a quatre ans, an vertu dun brevet qui an fut espedié lors de la mort de selui qui auparavant estoit dernier titulaire de ladite abbaye, et auparavant que jeusse le droit de nomination, dont il samble que vous demeurez aucunement [*un peu*] refroidi dan poursuivre les espeditions neccessaires envers le roi ; de quoi je ne peux asses mesbair [*m'ébahir*], atandu que vous sapes bien qu'un brevet est sujet à pouvoir estre antidaté a plaisir. Et puis, si cela a lieu, je me vois antierement frustrée de toute nomination des benefices des terres de mon dot, et privée du bien et de la grasse que le roi ma fete an cela, se que je desire que vous lui remonstries et represanties au vif le plus tost et le plus a propos que vous pourres, tant pour vostre interest que pour le mien, afin quil lui plesse de ne rien fere au contraire de se quil lui a pleu macorder, et revoquer se qui an a esté fet au prejudise de ma nomination, et mesme le susdit brevet qui ne peult, se me samble, sortir effet au profit du fis dudit sieur marechal, dautant que le pere a fet resevoir les fruits de ladite abbaye par un simple procureur, sans avoir an se long tans et terme de quatre ans obtenu aucune commission deconomat, come il estoit requis et neccessaire, ni nommé aucun titulaire, estant par se moien ladite abbaye vaquante ; et par consequent a moi de la bailler, et a vous, a qui je lai donnée, de la poursuivre, si lon ne me la veut oter et vous en priver ; se que je ne veulx croire de la bonne affection du roi envers moi, et sa bonne volonté pour les bons et fideles services que vous lui fetes tous les jours.

Et pour le regard de sele de Figeac, il me samble aussi qu'on ne la peut randre a Monsieur le cardinal d'Armagnac sans fere tort a ma nomination, estant raisonnable quil an prenne une espedition de moi premierement, et puis après sele du roi. Sur quoi je vous prie ampecher et fere en sorte a landroit des secreteres d'Etat quil ne san espedie rien par dela, tant pour le regard de ladite abbaye de Figeac que de selle de Gimont et des autres benefices qui vaqueront si apres es terres de mon dot, car ils ne peuvent ignorer le pouvoir que j'ai en cela, puisque tous l'ont signé et que tele est l'intention du roi. Je vous prie donc, Monsieur de Pibrac, embrasser si vivement sest affaire que je ne sois plus frustrée de ma nomination, et que vous vous en puissiez ressantir, comme le désire sur toutes choses

Votre mileure et plus assurée amie,
Marguerite.

2. Lettre à Henri de La Tour, vicomte de Turenne, de Nérac ?, vers la mi-avril 1580

Cette lettre, originellement parue dans la *Revue des Documents Historiques* de 1873-1874 et republiée dans la *Correspondance* sous le n° 79, a été mise en vente aux enchères chez Drouot par la maison Brissonneau, le 27 novembre 2008 (*Importante collection d'autographes anciens*, lot 101). Sa reproduction en ligne, quoique mauvaise, permet de confirmer que la lettre était autographe et d'en reproduire l'orthographe. Le commentaire émis dans la *Correspondance* à propos de l'unique missive conservée de Marguerite à celui que la Cour de France croyait son amant n'a pas lieu d'être modifié par ce document, nous y renvoyons.

Les changements dans le texte sont mineurs. Dans la deuxième phrase, *Si le roi mon mari ne m'avait expressément...* avait été raccourci : *S'il ne m'avait*. Dans la quatrième, la publication donnait *plaignez la peine*, là où *prenez la peine* semble une interprétation plus logique (l'autre faisait contresens). Dans l'antépénultième, le nom de Villesavin (Marguerite Burgensis, demoiselle de, l'une des « filles damoiselles » de la Maison de Marguerite, qu'elle évoque dans ses *Mémoires*) est indéchiffrable sur le document ; il se pourrait que l'interprétation initiale soit fausse car les graphies restantes comprennent une abréviation du type *st*. Enfin, est proposée ici une nouvelle lecture du passage sur ses « filles », par modification de la place de la pause (après *à la cour* et non après *sujettes*). Le capitaine Domenge, sur lequel la *Correspondance* ne donnait aucune information, est cité dans une lettre de Henri IV du 1^{er} fév. 1578, adressée à Mons. de Vivant, qui atteste qu'il était au service du roi (*Recueil des Lettres Missives de Henri de Navarre*, éd. M. Berger de Xivrey et J. Guadet, Paris, Imprimerie Royale, 1843-1876, vol. 1 p. 160). Les dernières lignes (après la barre oblique) sont écrites verticalement et occupent toute la marge. Aucune signature n'y est visible.

Mon cousin, vous avez su par Dominge les aucasion qui ont convié le roi mon mari de vous prier de rompre votre voiage et vous an revenir. Si le roi mon mari ne m'avait expresement comandé dajouter mes prieres au siene, je neuse pour la seconde fois aisaié le peu de credit que j'ai desjai [sic] reconnu i avoir. Je vous supliéré donc navoir esgart au dessir du roi mon mari et de moi (qui est toutefois aconpagné de beaucoup de raison) pour vous ramener an cete conpagnie, mes consideres les choses qui se prepare[n]t et conbien nous y avons besoin de votre presanse, ce que vous savez trop mieux que moi. Si nous refuses dune chose si iuste et si nesesaire, et quil an arive mal au roi mon mari, croies que je ne le vous pardonneres james et quares ofansé la milleure de vos parentes, qui ne vous sera james amie si vous pr[enes] la paine daler a la court. Craignant que les filles i soit trop sugetes [surveillées], vous trouvesres les mienes avec plus de liberté pour vous anpaicher de vous annuier, mes je crains bien que ne reseverez bonne chere de Ville[?] car elle a eu une fort grande maladie causee davoir trop regardé la lune, ce qui luy fera craindre de / tonber an pareil actidant. Vous ne futes james mieux avec le roi mon mari. Si, ne refusez de venir.

3. Lettre à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, de Nérac ?, vers le 20 mai 1581

Cette lettre, dont une copie tronquée trouvée dans le fichier Charavay de la BnF avait été publiée pour la première fois dans la *Correspondance* sous le n° 106, a été retrouvée par François Rouget au Musée Dobrée de Nantes (Ms. 978), et publiée par ses soins dans « Deux lettres inédites de Marguerite de Valois » (*French Studies Bulletin* XXXIII-3, 124, p. 45-47). Elle est adressée à l'un des secrétaires d'État les

plus puissants de la période (1542-1617), un lettré très apprécié de Charles IX, puis d'Henri III, et qui allait le demeurer d'Henri IV. Marguerite le connaissait bien, ayant fréquenté le salon qu'il tenait avec son épouse, Madeleine de l'Aubépine, autrice de poésies et de traités philosophiques – dont certains furent certainement lus à l'Académie du Palais, également fréquentée par la reine.

La fin de la lettre était jusqu'alors manquante, après *l'édit de la paix*. Or elle permet de préciser sa date (la *Correspondance* donnait « 1581, printemps »), grâce à la mention du retour du duc, qui quitta la Gascogne le 1^{er} ou le 2 mai 1581. La missive doit être de la troisième ou quatrième semaine de ce mois, qui virent le roi de Navarre occupé à éteindre de nouveaux feux. Le sieur de Vérac, déjà mentionné par Marguerite dans la lettre n° 73, est Joachim de Saint-Georges, baron de Couhé († vers 1607), qui était attaché au service de sa mère. La photographie de ce document, très aimablement fournie par F. Rouget, permet de corriger l'orthographe de quelques mots. Je propose également une autre lecture des deux dernières phrases, par déplacement de la pause après *de son voyage* et non après *se porteur*.

A Monsieur de Vileroy

Monsieur de Vileroy, vous seres averti par le sieur de Verac, presant porteur, en quel estast sont les affaires de desa. I vous dira aussi comme i me deplait extremement que la randition des villes ne se peut faire si tost que le roi desire. Toutefois, jespere qui pourvoira a loccasion qui en enpesche, car appres cella je voi le roi mon mari en tres bonne voulonté de faire effectuer l'Edit de la paix, et par mesme moien tenir la main a tout se qui sera pour le servisce du roi. Vous mobliges bien fort de la peine que vous prenes de me mander des nouvelles. Je vous prie continuer mesmemant du retour de mon frere, et se que vous esperes de son voyage. Remettant tout sur la sufisanse de se porteur, je ne vous ferai plus longue lestre et lacheverai en vous priant de me tenir toujours pour

Vostre milleure amie,

Marguerite

4. Lettre à Jean de Verny, d'Issy-les-Moulineaux, le 4 octobre 1606

Cette lettre de la reine au Président de la cour des aides à [Clermont-]Montferrand et son contrôleur chargé de ses affaires en Auvergne a été mise en vente par la maison Gros & Deletrez à Drouot le 19 mai 2011, et résumée dans la *Lettre de la Société Henri IV* du mois de décembre de la même année. Elle avait paru dans la *Correspondance* sous le n° 412, comme copie inédite issue d'un document conservé à Clermont-Ferrand (BM, ms 623, f° 255). L'original, fourni en ligne par le vendeur, révèle que la lettre n'est autographe qu'en ses dernières lignes. Il fait également apparaître une phrase qui manquait dans la copie, et donc dans la *Correspondance* (*Maintenes la toujours afin que mes affaires en aillent mieux. J'ecris a monsieur de Savaron*). Une lacune a par ailleurs pu être déchiffrée (*que ne laves esté au bois de Lesou*). Enfin, le document de Clermont n'indiquait pas le *post-scriptum* écrit verticalement dans la marge et reproduit ici, peut-être en raison de sa minceur (quatre lignes de quelques mots chacune, difficilement déchiffrables), mais un autre, lui aussi rempli de lacunes, donné dans la *Correspondance*. Ce dernier figurait peut-être au *verso* de la lettre, toutefois ni le vendeur ni la *Lettre de Henri IV* ne le mentionnent.

Les personnages nommés ici l'étaient aussi dans une lettre du même jour écrite à Jean de Champaignac, qui fait allusion à Verny (n° 411). M. d'Aire est dit

commissaire dans une lettre ultérieure ; M. de Savaron était lieutenant de la sénéchaussée d'Auvergne. Les bois de Lezoux sont situés dans le Puy-de-Dôme.

Verny, le bon comenceme[n]t que je voy en mes affaires me promet que Dieu fera reussir le reste aussi heureusement. J'ay beaucoup d'obligation à Monsieur d'Here [d'Aire] de sa bonne justice. Prenez garde que rien ne luy manque en son voyage et qu'il reste content de vous, et écrivez-moi souvent tout ce qu'il y fera. Vous m'écrivez qu'aves mis ordre de vous tirer de votre affaire. Dieu veuille qu'il soit ainsy. Vous ne me mandez rien de votre mariage, et croy que mes affaires vous font oublier les vôtres. Je seray bien aise qu'il vous reussisse. Monsieur Rigaud m'écrit qu'il ne se pourra pas tirer de l'argent content des bois de Lezoux. Ce n'est pas ce que vous m'aves dit. Prenez garde que vous soyez plus veritable aux autres esperances que vous m'aves données. Je me rejouis infiniment de la bonne intelligence qui est entre Monsieur Rigaud et Monsieur de Savaron. Maintenes la toujours afin que mes affaires en aillent mieux. J'ecris a monsieur de Savaron. Rendez luy mes lettres. Je le remercie de la bonne volonté qu'il m'a temoigné, et luy represente combien je reçoÿ de contentement de la bonne intelligence qu'il a voulu avoir pour mes affaires avec Monsieur Rigaud, et le prie faire entendre à ceux de Clermont combien ils me feront paraitre de bonne volonté a ne permettre plus que les gens de mon neveu demeurent à Clermont, qui n'ont plus prétexte d'y demeurer asteure [à cette heure] que j'en ay pris possession.

[*main de Marguerite*] Faites que Mr Rigaut me fasse[n]t (*sic*) tenir de l'argent soudin qui lan ara touché, qui mest dautant des sesies que de la demie année escheue ; et faites que je vous trouve plus véritable an celle [ci] que ne laves esté au bois de Lesou ; et mescrives soudain ce que jan dois esperer, et vous asures que je seré toujours

Votre bonne mestrese,

Marguerite.

Dlsi ce 4 doctobre 1606.

/la raison [...] de mon [...] mes bien mo[...] me porte bien.

5. Lettre à Jean de Verny, du 20 novembre 1607

Cette lettre, mise en vente avec la précédente (lot 330), reproduite en ligne à cette occasion, et intégralement (mais fautivement) retranscrite dans la *Lettre de la Société Henri IV* susmentionnée, avait déjà été publiée en fac-similé dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne* (vol. 1, 1841, p. 625) avant d'être redonnée dans la *Correspondance* sous le n° 440. Quelques leçons plus satisfaisantes sont proposées ici, et une partie du *post-scriptum*, qui était resté complètement indéchiffré.

A Monsieur Verny mon controleur

Verni, janvoie La Rochete pour vous porter la commision pour la vante des bois pour la somme de deux mil ecus et me rapporter la lestre de change pour ladite some. Je lui a[i] commandé de me la porter. Faites donc que je laie bonne et bien assurée, soit des marchans qui [a]cheteront mon bois, ou de personne assurée qui prene ladite somme de la premiere vante desdists bois et me la fase toucher contant isi par ladite lestre de change. Mr Rigaut ma escrit qui la trouvé [des] marchans pour lacheter, qui vous a mis an main, antre autres, ceux qui font un pont. Vandes les donc prontement et me faite prontement resevoir par La Rochete, presant porteur, ladite lestre [de] change bonne et bien assurée. [Ates ?] vous, si voulez [que] je vous tienne pour homme de bien, et que je vous anploie [et] maintiene aux biens que je vous ai fait, car an cet esfait il ne vous est de moins que de la perte ou conservation de ses trois [avantages].

Randes moi donc contante, si voules que je me serve de vous. Dieu vous en fase la grase.

Vostre milleure amie,

Marguerite.

/ Soiez certain que je p[oursuiverai ?] bien [...] quil comprend comme il merite. Je vous [...] la commision contre [.../...]. DUson ce xxe novembre 1607.

Lettres inédites publiées depuis 1999

1. Lettre à Catherine de Médicis, mi-août 1579

Cette lettre, que François Rouget a trouvée à la Pierpont Morgan Library de New York (Department of Literary and Historical manuscripts, « Rulers of France. Henry IV », n°124669), a été publiée par ses soins dans « Marguerite de Valois et son temps : nouveaux documents sur les affaires de la reine Margot » (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* LXVIII-1, 2006, p. 109-114). Elle ne date pas de 1586, époque où Marguerite n'a plus de relations avec son époux et où elle n'en entretient plus que de fort tendues avec sa mère. Elle est à rapprocher de la lettre n° 50, adressée à Henri III, où la reine se plaint identiquement de Biron, Gramont et Duras, qui « désespèrent » son mari, et où elle assure qu'il ne prendra pas les armes. Elle y évoque de la même façon M. de Lancosme (et non *l'ancorne*), neveu de M. de Lansac, capitaine, qui allait remplacer Saint-Luc à Brouage après la disgrâce de ce dernier. La fin de la lettre souffre vraisemblablement d'erreurs de lecture. Les interprétations données entre crochets, hormis la notation *illisible*, me reviennent.

Madame, si de longtans je ne vous avois averti des desportemens de Monsieur le marechal de Biron et de la crainte que javois qui dessesperat le roi mon mari et luy fit prandre une resolution toute autre que lintantion pour laquele vous avez, lespase de uit ou di mois, tant travaillé, vous trouveries, Madame, estrange les nouveles qui sont a mon tresgrand regret et comme a cele seule de qui je sais despandre la paix et le repos de ce roiaume, que je vous escrive [*écris*]. Qui est [*sont*], Madame, que les ligues de quoi je vous ai desjai escrit, et les menés et partiques [*pratiques*] de Monsieur le marechal de Biron et de Duras nous ont resduit a tels termes que nous nous voions a la veille de la gaire – le roi mon mari aiant dheure a autre avertisement que les viles catoliques ont commandement dudit marechal de redoubler la garde, et que la noblesse catolique a pris jour pour [*se*] rasambler et prandre les armes. Mesme ce matin, trois jantisommes catoliques luy ont escrit que Monsieur de Gramont laive des jans sur les frontieres de Bearn, et qui les i avoit apelés sans leur dire le sujet de son antreprise, et que san estre anquis, aiant su que cetois pour commanser la gaire contre luy, qui li estoit serviteurs et lon avoit voulu avertir, il a ballé le randes vous a ses troupes a demain, antre Eaux [*Eauze*]⁴ et le Mont de Marsan. Si prene[nt] quelque vile an ses cartiers, vous pouvez panser si lalarme sera grande isi.

Pour tout cela, jai tant fait que le roi mon mari na encore rien fait remuer, mes si les voit ansamble, je ne sai ce quil fera. Juges, Madame, je vous suplie tres humblemant, an quele paire [*peine*] je me retrouve, me voiant si pres du malheur que jai [*le*] plus aprehandé, considerant le mal quan resevera generalemant tout ce roiaume, et le desplaisir que le roi et vous, Madame, an aures, ce qui auguemantera encore les annuis que je sai qui me faudera patir ; lesquels, bien que je les aie comme vous savez, Madame, de longue main preveus, je ne me puisse telemant resoudre que je nan esprouve toute lafiction qui se peut, que je sois pour le moins, Madame,

⁴. Plutôt que les Eaux-Chaudes, qui sont fort loin du Mont-de-Marsan, comme proposait Rouget. Marguerite parle d'Eauze, où elle avait séjourné en rentrant de Pau, dans ses *Mémoires*.

toujours consolée et asisté de lasurance de vos bonnes graces, et quil vous plaise demeurer assurée de ma fidelité et trshumble obeisanse, ai [*sic*] je ne manqueré ni varieré james. Il me samble, Madame, que seut esté ases atans, si ses messieurs qui remuent le font pour le servise du roi (comme ils disent), datandre le tans de la randition des villes ; pour lors, si urent esté refusée, faire ce qui font. Je vous suplie, Madame, ne nous [*vous*] laser de bien faire [*faire du bien*] a cete pauvre provinse, et, comme vous nous an aves oté la gaire une fois, destournes la ancore a ce coup. Le roi mon mari, que javois jusques a presant antretenu an voulonté de voir ledit marechal, ce que nous navions peu impetrer de luy [*pu obtenir*] pour quelques lettres au [*ou*] mesage qui eusions anvoies, cet [*s'est*] resolu, voiant toutes ses choses, de ne le voir point ; et si est telemant opignatré que [*ni*] Lancome, qui estoit venu pour cet esfait de la part du roi, ni moi, qui me suis jointe an cela avec luy, ne li avons james peu convertir ; nous disant qui nestoit posible qui se peut [*pût*] contraindre de luy faire bonne chere, non les mauvez ofises qui lan resevant [*recevait ?*] et qui [*qu'y*] estans tous deux prons et coleres i [*illisible*]. Ce voiant [*prévoyant ?*] qui lan arivat du secandale, estant resolu a cela et toux ceux de son parti de ne se fier james au dit marechal, ne pouvant tenir leur vies assurées tant que leur autorité an se peis. Je vous suplie tres humblemant, Madame, davisier quelque pront remesde et me commander vos voulontés avant, qui seront tousjours de moi exsecutée avec toute obeisanse et fidelité, vous baisans, Madame, tres humblemant les mains, priant Dieu, Madame, vous donner an santé heureuse et longue vie.

Votre treshumble et tres obeisante servante, fille et sujete,
Marguerite.

Madame, je ne puis ases tres humblemant vous remercier des baux presans qui vous a peu mavoier. Jan ai ballé au roi mon mari et a Madame la princesse de Navarre leur part. Tous trois ansamble, nous vous an baisons treshumblemant les mains et an somme bien reparés [*parés*]⁵.

2. Lettre au duc de Montpensier, mars 1581

Cette lettre, que François Rouget a trouvée au Musée Dobrée de Nantes (ms. 977), et qu'il a publiée en 2012 dans « Deux lettres inédites de Marguerite de Valois » (*French Studies Bulletin* XXXIII-3, 124, p. 45-47), avait été répertoriée dans l'ouvrage *Autographes : Inventaire des lettres, chartes et pièces manuscrites* (Nantes, É. Grimaud, 1901) mais non éditée depuis. À rapprocher des lettres n° 102, 104 et 105, également adressées à Louis II de Bourbon (écrites de Cadillac pour les deux premières, et de Bordeaux pour la troisième), elle date de la période où François d'Alençon, venu en Gascogne négocier la paix de Fleix (26 novembre 1580), rencontrait les responsables de l'un et l'autre bord pour sa mise en œuvre, ce qu'il fit jusqu'à la fin avril de l'année suivante. Une photographie de cette lettre, prise par F. Rouget (que je remercie infiniment), a permis de corriger deux coquilles (dans la première phrase : *assurance* et non *annonce* ; dans la troisième, *sur luy* et non *au roy*).

A mon honcle Monsieur le duc de Monpensier

Mon honcle, je mestime infiniment heureuse que voulies prandre assurance de la voulonté que jai de vous honorer et servir. J'ai tourjours dessirer la vous temongner par mes esfais, qui tanderont tourjours a vous an donner connoisance. Ce jantilhomme presant porteur vous dira la resolution an quoi mon frere continue, qui man fera remestre sur luy pour vous suplier, mon honcle, ne vouloir james antrer an

⁵. Rouget avait inséré ce *post-scriptum* dans la fin de la lettre, entre *tres humblemant les mains et priant Dieu, Madame*, rendant cette fin difficilement compréhensible.

doute de lamitié de mon frere et du roi mon mari, ni de leurs ofres et asurances qui vous ont faites, ni [n'y] aiant personne au monde sur qui aies [ayez] plus de puisanse que sur eux et sur

Vostre humble et obeisante niepse,
Marguerite.

3. Lettre à Monsieur de Durfort, du 29 octobre 1612

Cette copie d'une lettre au frère du dernier compagnon de la reine a été publiée dans la *Revue de l'Agenais* du 3^e trimestre 2009 (« Une lettre inédite de Marguerite de Valois sur la mort de Bajaumont, seigneur de Lafox », p. 307-324) par Daniel Christiaens qui a eu l'amabilité de m'en envoyer une photocopie. Elle permet de dater le décès d'Hector-Régnaud de Bajaumont, qui n'était pas connu, et de préciser plusieurs éléments intéressants dont les soubassements ont été éclairés par ce chercheur. La femme dont il est question ici (*votre nièce*) est la fille unique du favori, Sérène, qui vivait avec sa mère à Lafox. Elle semblait pouvoir être éliminée de la succession de son père, comme toutes les autres filles de cette famille, en vertu d'un testament de 1477 de l'arrière grand-père d'Hector-Régnaud, Arnaud de Durfort, seigneur de Bajamont, qui, s'inspirant de la loi salique, exhérédait toutes ses descendantes sur quatre générations. La famille s'opposant sur le fait de savoir si cette fille était la dernière des exclues ou la première des bénéficiaires du retour aux traditions successorales, un premier procès avait eu lieu dans le ressort au Parlement de Bordeaux, dont l'arrêt nécessitait un procès en appel. Peut-être Bajaumont rencontra-t-il la reine lorsqu'il vint dans la capitale en 1605, pour soutenir ce procès, obtenant un arrêt en sa faveur le 12 mars – époque où s'ouvrait celui du « mauvais neveu » de Marguerite. On voit qu'elle entendait assurer la transmission des biens de son favori à sa fille – dont elle annonce ici le prochain accueil à sa cour – et qu'elle ne partageait pas forcément l'indulgence de Bajaumont envers son frère. Le sieur de Durfort était mentionné dans une lettre de mai 1607 à Antoine de Loménie (n° 434), à propos d'un premier don fait au favori. N'étant pas originale, la lettre est ici reproduite en orthographe modernisée.

Monsieur de Durfort, les effets du bon naturel de Monsieur de Bajaumont votre frère ayant toujours continué envers vous, et en la vie et en la mort, il m'a extrêmement prié de vous donner la pension qu'il avait, de deux mille écus, sur l'évêché d'Agen. Je vous ai donc envoyé, à sa prière, le brevet par son porteur, par lequel je n'ai pu écrire, l'ayant remis au partement de M. de Saint-Chaumont, votre cousin et le meilleur ami qu'a jamais eu M. de Bajaumont, auquel j'ai prié de vous dire que je vous donne ladite pension sur l'évêché d'Agen par la prière de votre frère. Mais que vous la receviez de moi à celle condition que, si vous tourmentez votre nièce Mademoiselle de Bajaumont ni plaidez contre elle en quelque sorte que ce soit, que je vous la ôterai ; et non seulement cela, mais encore la pension de cinq cens écus que je vous donne [ou : ai donnée] sur mon revenu. Ne suivez donc pas votre naturel mais votre devoir et ce qui est de votre bien, si voulez me conserver pour votre plus affectionnée et plus fidèle amie,

Marguerite.

Monsieur de St Chamans [*sic, sans doute le même personnage que plus haut*] vous dira comme votre frère m'a donné son plus cher gage, qui est sa fille, pour être nourrie à la catholique auprès de moi. J'écris à Madame de Bajaumont que je la prie de me l'amener présentement. Je vous prie y tenir la main. De Paris ce 29^{me} du malheureux mois d'octobre 1612.

Lettres inédites

1. Lettre autographe à Henri III, fin 1578-fin 1581

Cette lettre, mise en vente par la maison Christie's le 3 juillet 2007 (lot 415 de la collection *The Albin Schram Collection of Autograph Letters*), qui en proposait un décryptage intégral, a été reproduite sans commentaire par Vladimir Chichkine, en note de son article de 2012 (voir ici la note 3). C'est un autographe signé par le monogramme M accompagné de fermesses, disait le descriptif, qui signalait aussi qu'une main anonyme a daté la lettre du 1^{er} janvier 1580. J'ignore ce qui a pu conduire à cette précision, la correspondance du roi de Navarre étant muette sur ce point à cette date. L'homme pour lequel Marguerite s'entremet est Henri d'Albret-Miossens (1536?-1599), baron de Miossens et de Coarraze, parent et familier d'Henri de Navarre quoique catholique. Alors premier gentilhomme de sa chambre, il allait occuper des fonctions dirigeantes dans le comté de Foix et le Béarn. Marguerite ne l'évoque pas ailleurs dans sa correspondance conservée, mais bien dans ses *Mémoires*, à deux reprises : d'abord pour signaler qu'elle lui sauva la vie lors du massacre de la Saint-Barthélemy, ensuite pour préciser qu'il l'avertit de ce que tramaient les conjurés lors de « l'entreprise de Soissons », premier épisode du complot des Malcontents (mi-décembre 1573). L'orthographe de Christie's est suivie ici, mais trois corrections ont été apportées à la transcription : *ramantevoir* plutôt que *ramantenir* ; *san* (resouvenir) plutôt que *sa* ; *aront* (besoin) plutôt que *avant*.

Au Roy Monseigneur et frere,

Monseigneur, san alant Monsieur de Miosans pour quelques sienes aferes, je nai voulu fallir de laccompagner de cete lestre, tant pour estre si heureuse de me ramentevoir an votre bonne grase que pour vous rafraichir la souvenanse de la fidelité et tres humble servise qui nous a voué, de quoi il vous a, comme la roine san peut resouvenir, de lontans randu preuve ; qui me fera vous suplier tres humblemant, Monseigneur, et pour les bons ofises que jai resus de luy, qui vous plaise [le] favoriser et gratifier an ce que ses aferes an aront besoin. De quoi, Monseigneur, je ne vous an aré moins daubligation qe si cetoit an mon particulier, et vous an demeuréré toute ma vie

la plus tres humble et fidele de toute vos servante

2. Lettre autographe à Henri III, mi-1579-début mars 1580

Cette lettre, mise en vente avec la précédente (lot 416 de l'*Albin Schram Collection*) et partiellement reproduite en ligne à cette occasion (*recto* seul), a été quelque temps entièrement affichée sur le site du Musée des lettres, d'où elle semble avoir disparu. Elle avait aussi été signalée en note par Vladimir Chichkine, dans la publication mentionnée plus haut. Je veux par ailleurs remercier Renato Saggiori, qui m'en avait fourni une photographie. La missive est datée de 1579 par une main anonyme. La première moitié de l'année ne saurait être concernée, Catherine de Médicis étant restée avec sa fille et son gendre jusqu'en mai et les troubles n'ayant repris que peu après. Les premiers mois de l'année 1580 peuvent encore être envisagés. Entre les deux, les escarmouches furent incessantes et le climat détestable entre le roi de Navarre et Armand de Gontaud, baron de Biron (1524-1592), gouverneur de Guyenne pour la Couronne. Ensuite, après un très bref calme trompeur, leurs troupes s'affrontèrent, entraînant l'envoi du duc d'Alençon sur

place afin de trouver un nouveau compromis de paix, qui fut signé en novembre au Fleix.

Dans ses *Mémoires*, Marguerite évoque assez précisément ces « nouveaux sujets de guerre entre le roi mon mari et les catholiques » intervenus après le départ de Catherine, « rendant le roi mon mari et Monsieur de maréchal de Biron (qui avait été mis en cette charge de lieutenant de roi en Guyenne à la requête des huguenots) tant ennemis, que, quoi que je pusse faire pour les maintenir bien ensemble le roi mon mari et lui, je ne pus empêcher qu'ils ne vinssent en une extrême défiance et haine, commençant à se plaindre l'un de l'autre au roi – le roi mon mari demandant que l'on lui ôtât Monsieur le maréchal de Biron de Guyenne, et Monsieur le maréchal taxant mon mari et ceux de la Religion prétendue d'entreprendre plusieurs choses contre le traité de la paix » (la conférence de Nérac). La reine mentionne également ses relations épistolaires avec la Couronne : « Longtemps devant que l'on vînt à ces termes, voyant que les choses s'y disposaient, j'en avais souvent averti le roi et la reine ma mère, pour y remédier en donnant quelque contentement au roi mon mari. Mais ils n'en avaient tenu compte, et semblait qu'ils fussent bien aises que les choses en vinssent là, étant persuadés par le feu maréchal de Biron qu'il avait moyen de réduire les huguenots aussi bas qu'il voudrait. Mes avis négligés, peu à peu ces aigreurs s'en vont augmentant, de sorte qu'ils en viennent aux armes. »

Au Roy Monsieur et frere

Monsigneur, encore qui ni ait pas longtems que je vous aie escrit, si ne laisserai je perdre cette occasion sans prandre la hardiesse de me ramantevoir toujours en votre bonne grasce et de vous supplier qui vous plaise me tant honorer que de vous assurer que je mettrai peine de mi conserver par tous les moiens que je pourai avoir de vous faire le tres humble servisse que je vous doitz ; et si ma puissance et mes effaitz ne peuvent tout se que vous desires, croies si vous plaist, Monsigneur, que je suis celle qui an resoit [le] plus de desplaisir, comme vous pourra temoigner se jantilhomme qui est au roi mon mari, qui sait unne [sic] partie des peines [verso] en quoi je suis pour la division qui est entre le roi mon mari et monsieur le marichal de Biron. Pour obeir au commandement qui vous a pleu me faire, jai fait et fais encore se que je puis pour les remettre bien ensemble ; mais tant dunne part que dautre, je i voi si peu daparanse que je nan puis rien esperer de bien. Je vous supplie tres humblemant me faire tant dhonneur que de panser qui men deplait extremement, car les chose qui sont pour votre servisse et pour votre contantement, je les desirerai et mi emploirai toujours aveque le zelle et devotion que doit faire la plus affectionnée de toutes vos tres humbles servantes et comme telle, Monsigneur, je vous baise tres humblemant les mains

\$ \$ \$ \$

\$  \$

\$ \$ \$ \$

3. Lettre à Henri III, de Nérac, 24 septembre 1579

Cette lettre, mise en vente sur le site Bibliorare le 15 décembre 2011 et reproduite en ligne a été confiée à un secrétaire ; seules sont autographes la formule de politesse et la signature, qui figurent très bas à droite sur la page, comme si elles avaient été inscrites sur la feuille blanche avant que le texte y prenne place (celui-ci n'en occupant finalement que la première moitié. Marguerite y soutient la demande

de la ville de Montauban, sous sa juridiction comme elle le précise ici. Elle y avait séjourné fin juillet, d'où elle avait déjà écrit au roi (voir la lettre n° 48).

Au Roy Monseigneur et frere

Monseigneur,

Les habitans de la ville de Montauban envoient vers vous le present porteur pour vous supplier treshumblement leur donner permission de funder ung college en laditte ville pour linstruction de la jeunesse et pour autres affaires qui les concernent en general. Et pource quil vous a pleu me delaisser le pays de Quercy et par consequent icelle ville de Montauban qui en deppend pour partie de lassignat de mon dot, et questant [*qu'étant*] dernièrement arrivée audit lieu, ils m'ont fait ample demonstration de leur bonne volonté envers moy, je desire, pour ceste cause, quil vous plaise le faire ouir en votre conseil et donner favorable expedition a ce porteur en ses justes poursuites ; je vous supplie donc tres,humblement, Monseigneur, de les avoir en votre bonne recommandation et faveur. Et vous baisant tres humblement les mains, je prierai Dieu vous donner, Monseigneur, en parfaite sante, tres longue et tres heureuse vye. De Nerac, le xxiii^e jour de septembre 1579.

[*De la main de Marguerite*]

Votre tres humble et tres obeissante servante seur et sugete,
Marguerite

4. Lettre à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, d'Usson, 14 octobre 1594

Cette lettre, mise en vente chez Favart par la maison Ader Nordman le 18 novembre 2014 (« Femmes - lettres et manuscrits autographes », Collection Claude de Flers, lot 84), et reproduite en ligne, est entièrement autographe. L'année indiquée sur le catalogue, 1602, est difficilement lisible au-delà du premier chiffre, et le second, raturé, semble plutôt un cinq qu'un six. La conjecture 1602 semble de toutes manières une erreur, car une lettre adressée à Henri IV le 16 octobre de cette année-là (n° 343) montre la reine dans un tout autre état d'esprit. Elle y négocie deux choses depuis plusieurs semaines. La première est une demande concernant son titre principal (« Javois proposé a votre magesté conbien jestimois utile a Son servise et de Mesieurs Ses anfans, que je prisse le nom de duchesse de Valois, qui me seroit, an la condition ou je suis, trop mieux seant »), qui confirme qu'elle n'était pas chaude pour celui de Reine Marguerite. La seconde concerne ses finances (« La supliant tres humblemant, sil lest besoin, pour me fasiliter la remise des sant mil escus qui Lui a pleu macorder an deux ans pour laquit de mes debtes, qui Lui plaise, me continuant Sa faveur, conmander ce que jaré besoin pour tel esfait, et se souvenir de me faire conprandre an lestant de lannée prochene pour la moitié, comme il Lui a pleu macorder. »

En revanche, elle écrit le 14 octobre 1594 au roi – qui est encore son mari – une lettre où elle se confond en remerciements, comme elle le fait ici, évoquant « une obligation inmortelle de laquelle je ne Lui puis randre ases de grases », et remerciant Dieu « a cet heure qui lui a pleu me randre lasurance dun si grant bien (qui, me redonnant le contantemant, me fera autant aimer ma vie que je la haisois) » (n° 263). Qu'elle écrive deux jours plus tard à Villeroy, tout puissant auprès du monarque, est tout à fait logique. La mention du « temps du roi Charles » milite également pour cette date, peu éloignée de l'arrivée au pouvoir d'Henri IV : Marguerite renoue certainement ici une relation ancienne, antérieure au règne d'Henri III, ce qui lui permet de suggérer que tous deux sont restés fidèles au service de la France. On

possède une lettre de quatre ans ultérieure à celle-ci (si la conjecture est bonne), où elle se félicite qu'une autre affaire « soit manié[e] par vous » (n° 301).

Monsieur de Vileroy, par vos bons ofises j'ai obtenu un bienfait qui maportera tant de repos a ma vie que si je navoue limmortelle obligation que je vous an ai, serois reconnue trop ingrate. Croiez donc, je vous suplie, que je le resans autant quil lest grant, et que je n'afectionne pas davantage ma felisité que le moien de vous faire paraitre combien je vous suis aqoise, et que je ne resoï plus de contantement dun tel bien et qui soit tres nesesaïre a mon repos, que d'avoir reconnu par les bons ofises que mi aves fait que ne mestes moins ami que du tan du roi Charles ; ce que j'ai toujours soueté, et destre reconue de vous antre celles qui vous honore[n]t le plus pour

Vostre plus affectionnée et tres fidelle amie

Marguerite

D'Uson ce 16 doctobre 1594

Fragments de lettres inédites ou d'originaux repérés

1. Lettre du duc d'Alençon à sa sœur, 23 février ?

Cette lettre, mise en vente chez Christie's le 29 novembre 2002 (vente 5021), est à l'heure actuelle la seule signalée de la correspondance entre le frère et la sœur, qui dut pourtant être abondante. Original rédigé par secrétaire et signé « de son paraphe », elle était adressée à la « Royne de navare dame ma seur » et datée, sans lieu, du « 23 février » (le duc est mort en mai 1584). Seul un fragment de phrase, relatif à Catherine de Médicis, a été cité par le vendeur : « la royne ma mere qui est la plus méchant dame du monde que l'on ne croye rien de se qui l'adit et que l'on sangarde une autre fois ». Était joint à cette lettre un billet de huit lignes, signé *Francoys*, adressé à M. de Balagny, au sujet « des habitans de Cambray de la bonne volonté quilz me portent ».

2. Lettre à Henri de Saint-Sulpice, 11 janvier (1576)

Cette lettre mise en vente à Drouot par la maison Binoche et Giquello le 18 avril 2008 (« Manuscrits et autographes ») est inédite pour moi. C'est la seule de la correspondance connue de la reine qu'elle ait envoyée au favori de son frère, mort assassiné à Blois le 20 décembre 1576 par les sbires du vicomte de Tours, Jean de Beaune, avec qui il s'était querellé. Très aimé du roi Henri III, qui venait de le faire capitaine des Cent cheveu-légers de la garde, Saint-Sulpice partit en Quercy au tout début de l'année pour négocier son mariage avec Catherine de Carmaing de Nègrepelisse, avant de le célébrer fin février. La lettre est décrite « en mauvais état : manques au bord droit, importantes mouill., déchirures, réparations (perte de texte et des dernières lettres de la signature). » Le seul fragment reproduit par le vendeur est ceci : « "Sachant tel estre le bon vouloir et plaisir du roy", elle le prie de lui amener le plus tôt possible "la petite damoiselle de Nègrepelisse [...] sans vous amuser à luy faire grandz apprestz [...]" ». Cette *petite demoiselle* doit être une sœur de la mariée, que Marguerite s'apprête à prendre dans sa Maison pour faire plaisir à son frère.

3. Lettre à Balthazar de Toiras, seigneur de Cauzac, d'Usson, le 10 septembre 1596

Cette lettre vendue chez Christie's (Londres) le 8 juin 2005 (vente 7046, lot 20), puis le 3 juillet 2007 (vente 7411, lot 417 de l'*Albin Schram Collection of Autograph Letters*) est l'original de la missive publiée dans la *Correspondance* sous le n° 287, d'après une première publication par Philippe Tamizey de La Roque, qui n'en avait trouvé qu'une copie (*Les Vieux papiers du château de Cauzac, documents inédits, 1592-1627*, Agen, imp. V. Lenthéric, 1882, p. 97-99). Le vendeur n'ayant fourni que quelques lignes, ce sont elles qui sont reproduites ici, leur intérêt résidant dans l'orthographe originale de la reine.

[...] James personne qui vous soit plus amie et vous desire tant de bien que moy. Jeuse désiré le vous temoig[n]er an la vacquanse de [...] que je vous ai promis, mes les premieres nouvelles que jai eus sont un comandement du roi par une lettres tres affectionee par ou il me priaît le baller a Monsieur de Montesperan. [...]

Vostre affectionnee et plus fidelle amie,
Marguerite

4. Lettre à Jean de Verny, du 9 septembre 1606

Cette lettre inédite, mise en vente par Gros et Deletrez le 19 mai 2011 à Drouot (lot n° 334) et à nouveau le 14 octobre (lot n° 311), était présentée ainsi par le vendeur : « Lettre signée par Marguerite de Valois avec trois lignes autographes, contresignée par le conseiller Jean de Champagnac à propos de la vente de pieds d'arbres dans son comté d'Auvergne. Cette commission de vente est datée du 9 septembre 1606. La lettre, rédigée sur parchemin par un secrétaire comporte quelques traces de pliures et les restes d'un cachet de cire. » La *Lettre de la Société Henri IV* qui évoque la vente en dit encore moins. Cette missive a sans doute été écrite d'Issy, d'où part la veille une lettre à Henri IV (n° 408)

5. Lettre à Jean de Verny, 21 octobre 1606

Cette lettre, publiée comme inédite dans la *Correspondance* sous le n° 413, à partir d'une copie présente dans le manuscrit de Clermont-Ferrand (BM, ms 623, f° 254), a été mise en vente avec la précédente, à Drouot, le 19 mai 2011 (lot 332). Elle n'a pas été reproduite en ligne par le vendeur, et la *Lettre de la Société Henri IV* ne l'a que partiellement transcrite (la seconde moitié et le *post-scriptum* autographe de la reine n'ont pas été reproduits). Les avancées scientifiques sont donc minces, y compris concernant l'orthographe originale du copiste, les accents internes ayant certainement ajoutés comme les autres. La transcription fournie est donc reproduite ici sous toute réserve. Les quelques différences de lecture avec la lettre publiée – pas forcément plus justes – sont signalées par les doubles crochets.

A Verny mon contrôleur.

Verny, je ne laisserais pas de vous écrire ce mot, encore que par vos dernières lettres vous m'ayez écrit de l'état de mes affaires. Je désire savoir en quel point ils sont à présent et ce qui s'est passé en la prinse de possession [du comté d'Auvergne par les gens de Marguerite]. C'est pourquoi je vous prie ne fautes faute de me donner avis de tout et m'écrire au vrai quelle somme de deniers je puis retirer de ces quartiers, mettant ensemble les deniers que l'on fit saisir en mon nom et ceux de la demy année eschue à la Saint-Jean passée. Vous savez que les mémoires que m'en avez fait voir

faisaient monter les deniers saisis à cinq mille écus, et ceux de la demy année échue la St Jean 1606 à autres cinq mille écus. Faites en sorte que je vous y trouve véritable et que je sache par ce porteur de quoy je dois faire état, et quand je le recevray [[recouvrirai]]. Ecrivez moi aussi comme aussi [[quoi]] vous avez accomodé vos affaires et si votre mariage se fait. Je n'écris point à Monsieur de Champagnat [Champagnac], croyant qu'il soit allé chez lui, m'ayant écrit qu'il ne pensait pas que le porteur qui m'apporte [[m'apporta]] sa lettre le trouvast [[retrouvât]] là. Toutefois, s'il y est encore, montrez lui celle [[cette]] ci et lui dites que je le [lui] trouve extrêmement à dire et que je le prie, ma prise de possession et affaires [[afferme]] étant faites, [que] je le revoy le plus tost qu'il se pourra car, et pour mes affaires, et pour mes études, je ne m'en puis plus passer. Faites-moi réponse ample par ce porteur et me le renvoyez incontinent. [...]

6. Lettre à Jean de Verny, mi-novembre 1606

Cette lettre, vendue avec les précédentes (lot 333), sans aucune reproduction en ligne, avait été publiée dans la *Correspondance* sous le n° 418, comme copie réalisée à partir du document de Clermont-Ferrand (ms 623, f° 256). La *Lettre de la société Henri IV* la résume brièvement en ne reproduisant que quelques phrases. Le seul apport de cette publication est de préciser que les quatre dernières lignes sont autographes, soit : « Prenez la poste et soyez ici sans faillir trois jours après l'arrivée de ce porteur. Que si ne le faites, je vous abandonnerai. Votre bonne maîtresse, Marguerite. » Toutefois, il est peu probable que cette orthographe soit celle de la reine. La date avancée dans la *Correspondance* était plus précise que celle proposée ici : « dernier trimestre 1606 ».

Éliane Viennot, Université Saint-Étienne & IUF